

CR Organisation des Compétitions Futsal

PROCES-VERBAL N°05

Réunion du :	25.08.2025
Président de la CR :	Julie BLOT
Présents :	Wahib ALIMI – Sylvain DENIS – Fabrice FOUBERT – Gabriel GO – Céline PLANCHET – Julien ROBOAM
Excusés :	Alain CHARRANCE – Jean Noël PICOT
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

Mme BLOT Julie, membre du club du F. C. LONGUENEE EN ANJOU (582294),
M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688)
M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159),
M. Gabriel GO, membre du club du ET. DE LA GERMINIERE (524226),
Mme Céline PLANCHET, membre du club du POUZAUGES BOCAGE FC (551170),
M. Jean Noël PICOT, membre du club de l'US LE GENEST (502354),
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Introduction

La Commission accueille Julien ROBOAM nouveau nommé, et ses membres lui souhaitent la bienvenue.

3. Clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire

La Commission valide la liste suivante.

District	Numéro club	Nom club	Equipe bénéficiant du muté supplémentaire
85	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL	R1 Féminin Futsal
53	852483	ETOILE LAVALOISSE FUTSAL CLUB	R1 Futsal

4. Championnats Régionaux Futsal

4.1. Calendriers des rencontres

La Commission prend connaissance des retours des clubs quant à leur créneau de salle.

En conséquence, la Commission actualise les calendriers des rencontres, et les transmet aux clubs concernés.

La Commission prend connaissance du retour du club des SABLES D'OLONNE FUTSAL, indiquant avoir fait une demande de créneau auprès de sa municipalité pour recevoir le dimanche à 11h.

En conséquence, la Commission actualise le calendrier des rencontres en ce sens, sous réserves de confirmation de la municipalité.

4.2. Mails transmis

La Commission prend connaissance des mails transmis par le club du MANS FC, concernant le Championnat Régional U18 Futsal. La Commission précise qu'une réponse a été apporté au club.

La Commission prend connaissance du mail transmis par le club d'ANGERS VAILLANTE concernant le Championnat Régional U13 Futsal. La Commission précise qu'une réponse a été apporté au club.

La Commission prend connaissance du mail transmis par le club de NANTES DOULON BOTTIERE concernant le Championnat Régional U13 Futsal. La Commission précise qu'une réponse sera apporté au club.

5. Coupe Nationale Futsal

5.1. Nombre de qualifiés au 1^{er} tour fédéral

La Commission prend connaissance du courrier de la FFF actant le nombre de qualifiés au 1er tour fédéral de Coupe Nationale Futsal 2025/2026 pour la Ligue des Pays de la Loire : il y aura donc 4 qualifiés (hors clubs de D1 Futsal).

6. Réunion de rentrée des clubs régionaux Futsal

6.1. Organisation

La Commission rappelle qu'une réunion de rentrée à destination des clubs engagés en Championnats Régionaux Futsal (Seniors et Jeunes) est programmée le samedi 13 septembre à partir de 10h en visioconférence. L'ordre du jour sera le suivant :

- Informations compétitions / règlementaires
- Informations techniques
- Echanges

Les clubs recevront une convocation prochainement.

7. Divers

7.1. Modifications règlementaires

La Commission prend note des modifications règlementaires pour la saison 2026/2027, notamment l'actualisation du Règlement des Championnats Régionaux Seniors Futsal avec la composition du Championnat Régional 2 Futsal de 9 équipes au lieu de 10 équipes.

7.2. Besoin en arbitrage

La Commission prend connaissance du retour de la Commission Régionale Arbitrage, quant aux besoins en arbitrage pour les compétitions Futsal 2025/2026.

7.3. Calendriers des réunions

La Commission travaille le calendrier des réunions pour la saison 2025/2026.

8. Calendrier

Prochaine réunion : lundi 29 septembre 2025 à 18h30.

La Présidente

Julie BLOT



Le Secrétaire de séance,

Oriane BILLY

